

## COMITE DE MASSIF DU MASSIF CENTRAL

Commission Permanente du 20 JUIN 2014  
CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

### Compte rendu

#### Membres présents :

M. AUDOUIN Christian  
M. BIDET Dominique  
M. BOUCARD Jean-Pierre  
M. CHAZALET Jacques  
M. CISTRIER Jean-Marie  
M. COFFIN Daniel  
M. Pierre COUTAUD  
Mme CUKIERMAN Cécile  
M. DESCARGUES Jacques

M. GODET Guy  
M. HUGON Pierre  
M. MARCON André  
M. MATHIEU Francis  
M. MERLIN Jacques  
M. SOUCHON René  
M. VALETTE Michel  
M. VEISSIERE Bernard

#### Autres participants :

<i>Nom/prénom</i>	<i>Structure</i>
M. AUGEREAU Eric	CGET Massif central, Coordination générale
M. BECHLER Jean-Yves	CGET Massif central, Commissaire
Mme BOYER Magali	Conseil régional Auvergne
Mme DA PALMA Maria	Conseil régional Rhône-Alpes - Direction du tourisme, de la montagne et des parcs
Mme DEROZIER Géraldine	CGET Massif central, Commissaire adjointe
Mme GENEIX Liliane	CGET Massif central, assistante
M. GUERIN Jean-Paul	IPAMAC, Délégué général
M. GUITTARD Pascal	ARDT Auvergne, Directeur
Mme HENRY Laure	CGET Massif central, stagiaire
M. JUILLET Vincent	CGET Massif central, chargé de mission
M. LABONNE Bernard	CGET Massif central, chargé de mission
M. LEGRAND Jérôme	Conseil général de la Lozère, chef de service aménagement
Mme MARIE Caroline	GIP Massif central, animatrice
M. MELAC Pierre-Emmanuel	CGET Massif central, Coordination générale

<i>Nom/prénom</i>	<i>Structure</i>
M. POINTEAU Jacques-Henry	UCCIMAC, Directeur
M. PORTENEUVE Jean-André	Vice-Président de l'APAMAC
M. RUSS Christophe	CGET Massif central, chargé de mission
M. VERMESSE Mathias	GIP Massif central

Le Président René SOUCHON ouvre la séance.

Il salue les participants et les remercie pour leur présence à cette réunion et excuse l'absence des représentants des autres régions qui n'ont pas pu se libérer.

La réforme territoriale est lancée, et le Président Souchon adhère à cette simplification institutionnelle et à cette nouvelle étape de décentralisation car c'est un impératif pour notre pays. Elle va permettre à la France d'être plus économe, surtout plus efficace et plus claire dans son action publique, et c'est ce que demandent nos concitoyens.

Chacun d'entre vous sait que la proposition de carte des nouvelles régions n'est pas celle qui avait ma préférence. Il me semblait en effet qu'il y avait du sens à créer un espace central, porteur d'une stratégie de développement fondée sur ses forces, cette qualité de vie, ses aménités. Ces atouts seraient, me semble-t-il, renforcés grâce aux opportunités offertes par l'avènement de la société numérique. C'est un autre choix, qui a aussi sa logique, qui a été fait. Il ne serait pas judicieux de s'opposer à ce choix mais nous devons au contraire le regarder à présent comme un terrain d'opportunités. C'est ce que je fais pour l'Auvergne, avec mon collègue Jean-Jack Queyranne, pour la région Rhône Alpes.

Ici, dans le Massif central, nous avons décidé ensemble, il y a quelques années, que notre montagne n'était pas une terre vouée à la relégation, pleine de handicaps. Notre territoire est au contraire une terre de richesses et un espace d'avenir. Nous ne modifions pas notre positionnement dans ces moments de changements. Profitons-en plutôt pour examiner avec lucidité et discernement ce que cette réforme va changer pour nos habitants d'aujourd'hui et pour ceux que nous voulons continuer à accueillir. Profitons-en pour regarder comment mieux faire valoir nos forces. Travaillons ensemble pour définir de quelle politique publique nous avons besoin pour contribuer au redressement de la France.

C'est cela que je souhaite que nous fassions ce matin. Nous allons prendre le temps de l'expression de chacun en nous concentrant sur la question de nos territoires de montagne dans leur singularité. Par exemple, la montagne, ce n'est pas la ruralité, même si de nombreux territoires de montagne sont aussi ruraux. Nous ne sommes pas à Nevers où les départements organisaient récemment leur séminaire sur les nouvelles ruralités.

Nous ne sommes pas non plus à Annonay, à l'Assemblée des petites villes de France, nous sommes à Clermont-Ferrand et notre contribution doit bien faire ressortir les attentes des hommes et des femmes de notre massif.

Je vous ai proposé de réfléchir par thèmes, ce matin, pour bien structurer notre débat, et je vous en soumetts 7 que je vous rappelle :

- L'enseignement supérieur et la recherche : le développement économique repose très largement sur les compétences des femmes et des hommes et sur l'innovation. De quelles forces disposons-nous aujourd'hui ? Quelles sont celles que nous devrions avoir demain ? Qu'attend-t-on des éventuelles recompositions universitaires, des recompositions des sociétés d'accélération et de transferts de technologie (SATT) ?
- Les transports : les infrastructures, y compris numériques, sont une préoccupation de tous les élus. Le Président Denanot nous le rappelle à raison régulièrement. Nous avons, il y a un peu plus d'un an, fait part de nos préoccupations quand a été élaboré le schéma national des infrastructures de transport. Nous avons souvent parlé de train, y compris de trains à grande vitesse. Lors du dernier comité de massif, j'ai proposé que nous revoyions l'étude sur les transports qui avait été confiée au cabinet Mensia il y a quelques années. Le choix proposé dans la réforme territoriale est de faire un seul bloc de compétences du développement économique et du transport. Le projet de loi actuel les confie entièrement aux régions. Dans ce contexte, comment le massif central peut-il tirer son épingle du jeu ? Quels partenariats interrégionaux doivent être noués pour y parvenir ? Comment allons-nous jouer collectif entre nos quatre régions de demain ?
- Le numérique : nous avons choisi nos stratégies d'équipement pour la montée en débit, pour l'accès au très haut débit, chacun dans nos régions ou nos départements. En Auvergne, nous avons signé un partenariat public-privé qui nous permet d'avoir le très haut débit partout en 2017 et d'avancer sur une route encore plus performante en terme de débit. Nous l'avons fait en nous mettant ensemble, région, départements, agglomérations, en profitant également de ressources de péréquation de l'Etat. D'autres régions, d'autres départements ont fait leurs propres choix. Les recompositions attendues dans la réforme vont-elles nous aider à aller plus vite ? Comment en profiter pour en garder le meilleur et le proposer au plus grand nombre possible de territoires ?
- La formation professionnelle : l'agrandissement des régions peut offrir des opportunités pour ajouter des formations spécifiques ou des modalités innovantes de formation. Chaque région a déjà œuvré pour améliorer ce secteur d'activité très morcelé. La formation professionnelle a encore besoin de se professionnaliser pour coller au mieux à la réalité des activités d'aujourd'hui et aux opportunités de demain. Que voulons-nous proposer sur notre territoire de massif ? Qu'est-ce qui serait utile à notre modèle de développement ?

- La démocratie de proximité : aucune réforme, si nécessaire qu'elle soit, ne doit éloigner encore le citoyen du pouvoir démocratique. Les élections européennes l'ont rappelé avec force, et ce n'est pas la première fois André Vallini rappelait à Nevers l'extraordinaire force que constitue le vivier des élus ; ce vivier est d'ailleurs d'autant plus important que l'on ne cumule pas les mandats. La réforme territoriale ne touche pas à ce vivier et les français y sont globalement favorables. Cependant, des craintes portent sur l'éloignement des capitales régionales des territoires. Ceux-ci se sentent déjà parfois relégués dans l'anonymat, et c'est un problème. Vraisemblablement, aucune des quatre capitales régionales futures ne sera demain à l'intérieur du périmètre du massif central. Comment voulons-nous organiser la proximité et la prise en compte des attentes spécifiques des habitants de montagne et du massif ?
- Les services publics : là encore, les compétences sont rebattues et certains services plutôt confiés aux départements jusqu'à présent seront assurés par d'autres, notamment à partir de 2017. Comment peut-on garantir et même améliorer le service rendu aux habitants ? Quelles sont les questions clé que nous devons faire remonter pour nous assurer d'un traitement équitable sur les services essentiels à l'attractivité de nos territoires de montagne ?
- Notre projet de développement : nous avons choisi de mettre en avant les aménités du massif central, l'innovation territoriale pour rester en pointe sur l'accueil d'actifs. Notre action nous permet également d'être en phase avec les attentes de bon nombre de nos concitoyens. Les recompositions territoriales vont conduire à renouveler les schémas de développement. Quelle place singulière entend-t-on donner aux territoires de montagne ? Comment le GIP que nous avons créé permettra-t-il de porter cette ambition politique ?

Voilà en quelques mots le type de questions que nous devons nous poser ce matin et ce n'est pas limitatif. Je souhaite que l'on puisse, à partir de nos travaux, rédiger une motion constructive à transmettre à la nouvelle commissaire générale à l'égalité des territoires, Marie-Caroline Bonnet-Galzy. Nous la proposerons également à Joël Giraud qui souhaite réunir la commission permanente du Conseil National de la Montagne le plus vite possible.

### Interventions

**M. Pierre HUGON** souhaite préciser qu'il aurait été plus favorable à une région Massif central. Mais on ne peut pas vivre avec des regrets et la proposition qui est faite n'est pas non plus catastrophique, les problèmes entre les deux régions étant proches.

Le vrai problème aujourd'hui est de savoir comment le Massif central va trouver sa place. Le passé doit servir car le massif a des atouts :

- l'expérience de la gouvernance « massif »,
- l'engagement que nous avons tous ensemble,
- le fait d'avoir 4 régions au lieu de 6 peut simplifier un certain nombre d'opérations car moins d'interlocuteurs
- les départements sont beaucoup plus engagés dans cette politique de massif et sont reconnus sur ce point.

M. HUGON est très sensible à la question des transports physiques (routier, chemins de fer et aérien). Pour les transports routiers, le fait que le Languedoc soit rattaché à Toulouse doit rapprocher d'une politique Massif. L'axe Lyon-Toulouse, qui est important, va concerner ces deux grandes régions. Il faut reprendre ce dossier car il y aura davantage besoin de voies de communication rapides et régulières pour que les déplacements soient facilités et plus rapides.

La deuxième interrogation concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Le Massif a des atouts et il faut examiner comment les maintenir, comment faire valoir cette spécificité massif, particulièrement autour de la filière bois.

Enfin, dans le domaine du tourisme, on se trouve face à une nouvelle demande : celle d'un tourisme de nature, de randonnée, de découverte, plus culturel. Le massif doit pouvoir mettre en avant ses atouts et se faire reconnaître comme un territoire qui travaille sur cette question du tourisme.

**Mme Cécile CUKIERMAN** précise que deux projets de loi sont à l'étude : le premier projet propose le redécoupage des régions et le deuxième projet de loi amène de nouveaux rapports entre les régions, les départements et les intercommunalités.

Elle remarque que le choix du gouvernement est de fusionner les régions existantes et non pas de remettre à plat leur organisation pour aboutir à la création de nouvelles régions qui auraient pu, tout en réduisant le nombre, s'appuyer sur les réalités de vie des femmes et des hommes.

Elle insiste sur le fait qu'à l'échelle du massif, des territoires vont perdre des conseillers régionaux en nombre. Par exemple, dans le cas de la nouvelle région Rhône-Alpes-Auvergne, les départements qui perdent des élus sont majoritairement ceux du massif, du fait de la réalité démographique de cette nouvelle région.

Il y aura des compétences renforcées et moins d'élus et donc un risque d'être confronté à un seuil critique, il y a une limite à la volonté de toujours faire plus avec moins.

L'entité Massif central existe et doit perdurer, au-delà des redécoupages. Cependant, cette réforme oblige les élus et les acteurs de la société civile à s'interroger et à maintenir cette entité.

Mme CUKIERMAN voudrait souligner la question des services publics : de fait, puisqu'il n'y aura plus de capitale régionale en zone de massif, on peut s'interroger sur la manière dont seront organisés les services publics sur l'ensemble du territoire du massif.

De même, pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il faut maintenir des services publics de qualité, avec des têtes de pont situées dans le massif pour pouvoir mieux irriguer les territoires.

Plus encore que précédemment existe le besoin d'affirmer la réalité d'une politique de montagne et de lignes dédiées au massif pour rassurer les territoires sur le fait qu'ils ne seront pas les oubliés des nouvelles fusions, et pour assurer le développement des politiques validées.

Ces questions vont être débattues lors de la prochaine assemblée générale du GIP. La volonté des régions d'associer l'ensemble des territoires et de porter la politique massif, au-delà de la seule gestion des fonds européens, doit continuer.

Il existe un certain nombre de remarques sur cette réforme, et il ne faut surtout pas faire fi de la baisse du nombre de conseillers régionaux à l'échelle du massif central.

**Le Président René SOUCHON** souhaite intervenir sur la question du nombre de conseillers régionaux : 4 régions sont plafonnées à 150 élus dont Auvergne-Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, ainsi que Centre-limousin. Il a fait remarquer au Sénat (au sein de la délégation de l'ARF récemment auditionnée) qu'il y avait ainsi un écrasement de la représentation des territoires à faible densité de population, ce qui est très préoccupant.

Pour l'Auvergne, il y aura 34 candidats au lieu de 47 aujourd'hui. Si les résultats des élections régionales étaient identiques à ceux de l'élection présidentielle de 2013, il y aurait 26 élus. Lyon Métropole, qui se substituera au département du Rhône à partir de janvier 2015, aura 28 candidats et sans doute sensiblement le même nombre d'élus que l'ensemble du territoire auvergnat actuel. Le Cantal devrait avoir un ou deux élus. Comment ces élus pourront-ils faire leur travail et, par exemple, participer aux conseils d'administration de tous les collèges et lycées ? Ce n'est pas possible.

L'administration sera forcément présente mais le pouvoir politique sera absent dans nos territoires.

Le Président SOUCHON veut aussi informer sur les observations qu'a formulées la Commission européenne sur le programme opérationnel Massif central :

« Ce PO peut être évalué positivement sur certains aspects :

- Il est entièrement orienté vers l'objectif majeur de l'attractivité des territoires, via une meilleure valorisation de la qualité des ressources (naturelles environnementales, cadre de vie) au bénéfice des hommes et des territoires.
- La stratégie est cohérente avec les enjeux et diagnostics ; elle est claire et s'appuie sur un partenariat/consensus interrégional large. Elle sera mise en œuvre par des actions expérimentales, innovantes et exemplaires, en recherchant systématiquement une plus-value interrégionale et la complémentarité avec les programmes opérationnels et PDR régionaux.

- La logique d'intervention est simple et claire : trois axes prioritaires, trois objectifs thématiques et quatre priorités d'investissement.
- Les objectifs spécifiques sont rédigés de façon concise et claire mais certaines valeurs d'indicateurs doivent être actualisées de préférence avant l'adoption du POI. Un plan d'action (cadre statistique) satisfaisant est proposé pour des valeurs et indicateurs Massif central. »

Certains points doivent encore être améliorés. Le travail conduit depuis plusieurs années a reçu un accueil très positif de la commission.

**M. André MARCON** souligne que les socio-consulaires voient dans cette carte des nouvelles régions une chance pour le massif, peut-être avec une nouvelle organisation. L'ANEM a fait une proposition pour avoir une « vice-présidence Montagne » ; c'est une bonne idée et les socio-consulaires y souscrivent.

Dans ce projet de loi, l'échelon de proximité est important et sa mise en place se fera par l'intercommunalité. Il serait peut-être bon que le comité de massif reflète ce nouvel état des lieux qui fait que les nouvelles intercommunalités vont prendre de plus en plus d'importance dans la gestion des programmes régionaux. Elles doivent aussi faire remonter des idées qui viennent du terrain parce que le grand enjeu de cette nouvelle carte sera bien sur le traitement de la proximité.

Le Comité de Massif devrait regarder cette question de très près.

**M. Daniel COFFIN** pense qu'il y a un problème démocratique : cette réforme aurait mérité un large débat public. Il aurait fallu que l'ensemble de la société civile soit associée à cette réflexion.

De plus, cette réforme va éloigner les citoyens des centres de décision. Les nouvelles compétences accordées aux régions risquent d'impacter le maintien des services publics. Enfin, on peut s'interroger sur la comptabilité du le plan de déploiement du très haut débit en région Auvergne avec la nouvelle organisation régionale.

En ce qui concerne les transports, la réforme ferroviaire ne donne aucune garantie sur les moyens qui seront consacrés à la modernisation du réseau. Une fois la réforme acceptée, il faudra toujours 1,7 milliard pour moderniser ce réseau. Cela signifie que les clermontois mettront toujours autant de temps pour aller à Paris, que l'on n'aura aucune assurance sur le maintien des deux transversales Bordeaux-Lyon, qu'il n'y aura plus de coopération interrégionale, et que les conventions SNCF-Régions doivent être revues car elles sont toutes différentes.

Une grande région Massif central était un projet cohérent, une idée neuve. La CGT a des craintes car le projet de loi devrait répondre en priorité aux besoins des salariés.

Éloigner les centres de décisions ne nous paraît pas une bonne réforme. Le citoyen se sent un peu prisonnier et son pouvoir d'intervention sera limité.

**Le Président René SOUCHON** considère que le débat citoyen existe depuis longtemps. Il faut bien que le pouvoir politique prenne une décision. Tous les éléments qui ont appuyé ce projet de loi sont dans les rapports : le rapport Mauroy de 2000, celui de Baladur en 2009. C'est un nouveau contexte pour le Massif central : 4 régions au lieu de 6, aucune capitale régionale dans le Massif central, notre expérience de travail en commun, le GIP qui deviendra autorité de gestion des programmes européens... Tout ce qui aura été acté avant la mise en œuvre des nouvelles régions perdurera : pour les fonds européens, quels qu'ils soient, rien ne changera jusqu'en 2020, Il y aura une seule autorité de gestion qui se substituera aux autorités précédentes mais les PO et le POI resteront ce qu'ils sont jusqu'à la fin de leur exécution. Sauf que, pour le massif qui a un GIP, ce sera nettement plus simple. Nous avons des acquis.

Il reste à obtenir une convention de massif. Début juin, à Annonay, au congrès de petites villes de France, le Premier Ministre a annoncé qu'il y aurait des contrats de plan. Il y aura un contrat de plan arrêté à l'automne, avec une maquette financière connue en juillet, laquelle devra tenir compte des nouvelles régions, ce qui nous ouvre la possibilité d'avoir une convention interrégionale de massif. Nous devons le demander en commission permanente et le rapporter en comité de massif cet après-midi. Je vous propose que, dans la motion que nous allons prendre, nous demandions avec force une convention, complément du POI. Puis, dans les mois qui viennent, il faut reprendre la réflexion de fond pour faire vivre cette politique « massif », et savoir comment préparer le futur.

Sur les transports, nous avons déjà envisagé de reprendre l'étude MENSIA sur la desserte du Massif central. Puisque le transport ne figurera ni dans le POI ni dans la convention (sauf pour des études), nous avons besoin d'une vision stratégique, opérationnelle et partagée sur le transport rail, route et aérien.

**M. Jacques DESCARGUES** souligne que les limites territoriales sont imparfaites. On peut en discuter longtemps, mais il faut avancer ; il faut nous mettre en mouvement car nous avons déjà beaucoup de retard.

Il considère qu'il y a urgence à constituer rapidement des intercommunalités et avoir des espaces suffisamment vastes et pertinents pour travailler efficacement entre ces intercommunalités et les régions. Cette mise en mouvement nous conduit à être plus exigeants sur nos priorités. Que voulons-nous pour nos territoires de montagne et pour le Massif central ? Dans le Massif, nous sommes en avance et c'est une opportunité pour l'avenir.

Le « plus » Massif central que nous avons orienté sur les aménités, la qualité de vie et de relations, doit être de plus en plus pris en compte. D'autres atouts doivent être valorisés, avec l'élevage et la politique de l'herbe que nous avons engagée, la filière bois sur laquelle nous avons du mal à concrétiser et le tourisme de nature.

Les transports et leur qualité restent aussi un point essentiel.

Quant à la démocratie et la proximité, deux thèmes paraissent prioritaires : le numérique (infrastructures) et les usages, qui vont être déterminants pour faciliter les échanges et la démocratie, éviter les pertes de temps dans les transports.

Enfin, nous sommes condamnés à innover sur le plan de la gouvernance. Nous avons déjà de l'avance, il faudra maintenant aller plus loin.

**M. Dominique BIDE**T considère que la réforme territoriale n'aura de sens que si l'échelon départemental continue à exister. Quelle peut être l'interaction avec l'autre massif concerné par la région Rhône-Alpes, par exemple sur la filière bois et sur le numérique ? Il y a un gisement d'emploi et des opportunités de développement économique dans la filière bois.

**M. Pierre COUTA**UD indique que le Limousin est mobilisé pour demander son rattachement à l'Aquitaine, car son rattachement au Centre est massivement rejeté. Le fait que la capitale régionale soit Bordeaux plutôt qu'Orléans peut avoir un impact sur les transports et notamment sur la ligne Lyon-Bordeaux, très structurante au plan du Massif central.

De même, pour la question des services, les élus locaux ne sont pas inquiets quant à l'organisation territoriale, mais le sont beaucoup plus au sujet de l'organisation des services publics qui va en découler (entretien routier, gendarmerie, pompiers...).

**Le Président René SOUCHON** rappelle que la question des transports sera la question la plus difficile à traiter car, dans la réforme, le Massif central sera aux marges de toutes les régions. C'est la raison pour laquelle il est urgent de reprendre une étude globale sur la desserte du massif.

Par exemple, il est très difficile de relier directement Clermont-Ferrand-Lyon et Le Puy-Saint-Etienne car la région Rhône-Alpes ne souhaite pas de trains directs mais des TER. Dans une même région, quand les densités de population sont très différentes, la question des transports se pose différemment. Si nous nous dotons d'une vision stratégique partagée en comité de massif sur le schéma de desserte du massif, nous aurons un document sur lequel nous appuyer. Dans les zones à faible densité de population, nous devons avoir des transports à la demande (TAD), coordonnés avec les autres modes de transport. Il existe aujourd'hui des TAD dans des communes ou intercommunalités, mais ils ne sont pas du tout coordonnés.

La centrale de mobilité régionale de l'Auvergne réunit 13 autorités organisatrices de transports qui avaient l'habitude de travailler sans s'occuper des autres. Pourtant, certaines ne font pas remonter leurs données. On ne peut donc avoir une vision d'ensemble. Les transports sont aujourd'hui un problème crucial dans notre territoire.

**M. Christian AUDOUIN** est préoccupé par la manière dont seront construites les stratégies cohérentes entre les nouveaux grands pôles de décision politique et le citoyen et son environnement communal, intercommunal et socio-économique, surtout si les conseils généraux sont appelés à disparaître.

Comment défendre l'existence du massif, les structures qui le sous-tendent, sa gouvernance, au-delà du schéma de massif ? Comment faire en sorte que ce pays de montagne ait le droit à la parole ? Comment lui donner le droit de construire un avenir ?

Les intercommunalités seront des éléments d'un puzzle. Comment pourront-elles ensemble élaborer des propositions fondées sur une vision stratégique commune ?

A l'évidence, l'enjeu des transports est fondamental. Demain, avec la puissance nouvelle des métropoles en matière d'aménagement du territoire et au vu des moyens de la SNCF, le risque est que les grands projets structurants soient prioritaires. Le vide central risque de se creuser.

Notre motion est de nature politique. Peut-on ajouter une proposition plus juridique pour que notre existence soit garantie, que cet espace ait de l'avenir et compte dans les enjeux d'aménagement du territoire ?

Au vu de ces interventions, **le Président René SOUCHON** juge qu'il est nécessaire de repenser la politique de la montagne. Le Conseil National de La Montagne doit se réunir plus souvent, au moins tous les ans. La commission permanente a un pouvoir important de proposition. Il est urgent d'actualiser cette politique de la montagne.

La réorganisation fait de notre massif la marge des quatre nouvelles régions, et non pas le cœur. Nous devons relancer la politique de la montagne et amener le Premier Ministre à affirmer ce qu'elle doit être. Le Président propose que cet aspect, si les membres du comité en sont d'accord, doit être inscrit dans la motion de la commission permanente.

**M. Michel VALETTE** observe que le rôle du Comité de massif est de faire pression pour mettre en avant une politique spécifique de lobbying pour défendre les intérêts du territoire de massif, au sein des instances dans lesquelles il est marginalisé. Les autres massifs ont sans doute les mêmes intérêts et nous devons nous investir dans le conseil national de la montagne. La montagne reste une priorité et c'est là qu'il faut s'investir pour défendre la politique territoriale.

Le CMOSF a déjà connu un redécoupage. Le danger serait que les régions qui auront plus de pouvoirs mettent en place des politiques régionales, alors qu'à l'intérieur des régions, il y a sans doute plusieurs politiques différentes à porter. Une seule politique de région n'est pas forcément en adéquation avec la politique adaptée au Massif central.

Le massif est un territoire faiblement peuplé. Face au phénomène de métropolisation, il est indispensable de faire reconnaître la nécessité de la représentation des populations, qu'elle ne soit pas basée exclusivement sur le nombre d'habitants.

**M. Jacques MERLIN** considère que les métropoles de Toulouse et Lyon tirent leur identité et leur force du fait d'être adossées à un massif. Il convient donc de travailler avec les autres massifs sur notre identité et sur ce qu'elle apporte aux métropoles.

**M. Francis MATHIEU** pense que nous appartenons tous à une identité « Massif central » qui doit perdurer. Agir sur la politique montagne est pour nous un bon axe de travail. Le massif central est le plus habité ; pesons sur la politique de la montagne pour être reconnus comme des acteurs économiques de proximité incontournables.

*Le Président René Souchon propose que le débat entre un peu plus dans le détail.*

**M. Pierre HUGON** souhaite évacuer le débat politique et souhaite que les réflexions soient pragmatiques. Nous devons être capables de mettre en œuvre le POI et la convention qui arrive et travailler sur nos axes prioritaires avec les structures existantes qui perdureront jusqu'en 2020.

**M. Yves LEYCURAS** est très sensible à la question des transports. Pour le mouvement sportif, c'est le premier poste de dépense. Nous sommes très attachés au Massif central. Le concours de la commune la plus sportive a été très bien accueilli. Les Assises nationales « sport et ruralité » ont été organisées à Mende il y a deux ans, et auront lieu l'année prochaine à Laguiole. Il y a vraiment une attractivité particulière pour le sport dans les zones rurales, même si ces zones ne sont pas particulièrement riches. Le rapport licenciés/population est très important dans les zones rurales.

Nous souhaitons poursuivre cette réflexion sur le sport et la ruralité. Nous travaillons en ce sens en conventionnant avec les parcs du massif dans le but de développer le sport et l'activité touristique, qui sont une particularité du Massif central.

**M. Jean PRORIOL** rappelle que nous sommes tous attachés au Massif central. Le Conseil National de la Montagne ne se réunit pas plus depuis deux ans que dans les années 80. Depuis 1789, le découpage territorial est un sujet passionnel. Il s'est créé une cohésion Massif central, une identité. Mais les comités de massif vont-ils subsister ?

Les liens entre l'Auvergne et Rhône-Alpes existent depuis longtemps : l'A89, le barreau de Balbigny, en sont des preuves. Certaines PME vont anticiper ce redécoupage.

L'entité Massif central ne doit pas disparaître dans le découpage régional.

**Le Président René SOUCHON** indique que certains sujets ont été abordés (la démocratie, les transports) mais d'autres restent sans contribution.

Le numérique est une question majeure qu'il faudrait croiser avec l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les services publics.

Pour les infrastructures, c'est complexe car les opérateurs sont nombreux et variés. Il faut aussi s'intéresser aux usages, et nous n'avons pas arrêté une stratégie au niveau du massif. Par exemple, les MOOC permettent des cours universitaires à distance. L'Université de Clermont-Ferrand s'y intéresse. On ne peut plus penser l'université comme par le passé, avec des antennes sur tout le territoire; il faut intégrer le potentiel de la technologie. Le numérique permet aussi de traiter la formation professionnelle, dans le même esprit. Pouvons-nous partager une réflexion sur les usages du numérique en zone de montagne, avec les autres massifs et le Conseil National de La Montagne ?

**Le Commissaire Jean-Yves BECHLER** indique que ces questions ont été abordées dans des groupes de travail national, notamment sur l'accès à la formation et au développement du capital humain. Des expériences de formation sont conduites dans d'autres pays européens.

Le numérique constitue une opportunité pour les entreprises installées dans les grandes villes, mais aussi pour les entreprises agroalimentaires, ou de l'agriculture, qui vivent une rupture technologique car elles sont très dépendantes des conditions météo. Elles peuvent ainsi utiliser des applications météo, de géolocalisation... C'est aussi vrai pour le secteur de la logistique.

Le numérique constitue une véritable opportunité.

Une réelle ambition sur ce thème peut être portée par le comité, relayée au CNM, et pourrait aboutir à une étude pour constater les usages, un peu comme ce qui a été commandé sur le thème de la santé.

**M. André MARCON** souscrit à cette proposition. Nous devons nous acculturer aux usages du numérique et aux utilisations pour les PME/TPE. Nous l'avons fait avec Cybermassif mais aujourd'hui nous envisageons le dépôt de bilan de cette structure. Le modèle a pu fonctionner parce que les projets bénéficiaient de financements européens. L'association n'a plus les moyens d'avoir un apport en autofinancement ni de réaliser les avances de fonds. Du fait de la réduction de leurs ressources, les Chambres ne peuvent plus suivre. Comment poursuivre ces programmes, ces centres de ressources, grâce au massif ?

**M. Jacques DESCARGUES** considère qu'avec Cybermassif et les centres de ressources, nous avons l'expérience de la diffusion du numérique dans les entreprises. Il faut se préoccuper maintenant de la culture du numérique pour la population car il y a encore des blocages.

**Le Président René SOUCHON** souligne qu'il convient de bien différencier ce que les régions portent, ce qui relève des infrastructures et ce qui relève des usages. Cybermassif a eu une grande utilité pour l'économie. L'appropriation par l'économie est satisfaisante mais il n'y a pas eu d'appropriation suffisante par les populations et même les très petites entreprises, ni par les élus. Pourtant, plus le territoire est faiblement peuplé, plus le numérique est nécessaire.

Il propose de demander au CGET, via la Commission permanente du CNM, de dégager des moyens pour enclencher cette étude sur les usages spécifiques à développer dans les zones à faible densité de population. Pour le Président SOUCHON, il est urgent d'engager cette réflexion.

Nous pouvons faire passer des messages auprès du ministre et de la secrétaire d'état chargée du numérique, auprès du Premier Ministre, de la secrétaire générale à l'égalité des territoires, pour que l'on prépare l'avenir sur cette question.

Les services au public doivent être lus avec le potentiel de la civilisation numérique.

**Mme Cécile CUKIERMAN** indique qu'en Rhône-Alpes, les enjeux du numérique n'ont pas été perçus de la même manière selon les territoires. La Drôme et l'Ardèche se sont mobilisées. Pour d'autres départements, la nécessité était moins forte. Les réalités sont donc très différentes. Le schéma du numérique vise à éradiquer les zones blanches liées aux questions de relief et de densité de population et parfois à la compatibilité des systèmes.

Ces difficultés se retrouvent aussi dans les usages. On a assez peu travaillé le développement des usages du numérique à l'échelle régionale. Des progrès sont possibles, qui ne peuvent se limiter au territoire de la métropole lyonnaise.

**Le Président René SOUCHON** propose que la région Auvergne apporte son aide à la région Rhône-Alpes puisqu'elle a dépassé le stade des infrastructures et développe aujourd'hui les usages. Dans chaque département, le contrat de territoire portera entre autres sur les usages du numérique et la région accompagne la réflexion des élus.

Le schéma d'aménagement et de développement du territoire Auvergne 2030 qui sera voté le 11 juillet, comporte un volet Auvergne ambition numérique. Ce sera un apport majeur.

Ce doit être travaillé à l'échelle de la montagne.

**M. Dominique BIDEZ** souhaite préciser que le numérique n'est pas la seule réponse.

**M. Jean PRORIOL** informe que l'association des maires de la Haute-Loire a été saisie par le Rectorat pour signer une convention sur le développement du numérique à l'école primaire. Il nous faut créer une structure qui s'occupe de mutualiser les achats et qui devra ensuite gérer la maintenance. Existe-t-il d'autres expériences dans le massif ?

**Le Président René SOUCHON** précise que ce n'est pas une question directement liée au massif. Nous élaborons actuellement un SCONETA (schéma de cohérence du numérique éducatif en Auvergne) avec l'Éducation nationale. L'objectif est de couvrir les équipements publics en haut débit et de permettre à tous d'avoir le même environnement numérique, de l'école primaire au lycée. Nous avons donc la volonté d'avancer sur les infrastructures et sur les usages.

La maintenance des équipements relève de la compétence régionale, uniquement pour les lycées, et elle pose de réels problèmes dans les communes rurales. Il est possible de faire de la maintenance à distance dans 95% des cas, à condition que les systèmes aient été conçus pour cela.

### **PROJET DE MOTION**

Lecture de la motion par le Commissaire Jean-Yves BECHLER.

*Le document est approuvé à l'unanimité par la commission permanente*

**M. Daniel COFFIN** ajoute qu'il souhaiterait que la motion aborde la question du financement public.

### **Président René SOUCHON**

Le Président propose que la motion reste une « motion massif » et ne se transforme pas en lieu de débat national.

Le Président SOUCHON clôture la séance et remercie tous les participants.

La séance est levée à 12h30.

*Le Président de la Commission Permanente,*

  
René SOUCHON